



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.11/2003/5
15 août 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET
FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport

des denrées périssables

(Genève, 27-31 octobre 2003)

**NOTES EXPLICATIVES DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA
CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 27 octobre 2003 à 10 h 30

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRANS/WP.11/207).

Les notes explicatives de l'ordre du jour provisoire sont dans le document TRANS/WP.11/2003/5.

2. ÉLECTION DU BUREAU

Durant sa dernière session, le Groupe de travail a élu M. M. Eilsoe (Danemark) et Mme B. Brunnhuber (Allemagne) respectivement Président et Vice-président de sa cinquante-neuvième session.

3. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE QUI SONT D'UN INTÉRÊT POUR LE
GROUPE DE TRAVAIL

a) Comité des transports intérieurs

A sa soixante-cinquième session (18-20 février 2003), le Comité des transports intérieurs a adopté le rapport du Groupe de travail sur sa cinquante-huitième session (ECE/TRANS/152, par. 127 et 128).

- b) Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)

Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7).

4. ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI S'OCCUPENT DES PROBLÈMES INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL DU TRANSPORT DES DENRÉES PÉRISSABLES

- a) Institut International du Froid (IIF)

Le Groupe de travail sera informé des principaux résultats de la réunion des stations d'essai ATP, qui s'est tenue à Vienne (Autriche), du 15 au 16 mai 2003.

- b) Transfrigoroute International

Le Groupe de travail sera informé des activités récentes de Transfrigoroute International.

Le Groupe de travail voudra examiner un projet de recommandation relative aux dimensions des véhicules articulés agréés ATP, soumis par Transfrigoroute International (TRANS/WP.11/2003/3).

5. MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

- a) Informations sur la situation concernant la mise en oeuvre de l'Accord

A ce jour, les Etats ci-après sont devenus parties à l'Accord : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Suède.

La Suisse a signé l'Accord sans ratification.

- b) Stations d'essais officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP et dont les procès-verbaux d'essai pourraient servir pour la délivrance des attestations ATP

Le Groupe de travail voudra noter l'adresse d'une station d'essai en Grèce (TRANS/WP.11/2003/1).

Le Groupe de travail pourrait inviter les Gouvernements des Etats contractants à communiquer des renseignements complémentaires sur les autorités compétentes délivrant les attestations de conformité, les stations d'essai officiellement reconnues et les adresses des organes à contacter en cas de difficulté, en vue d'une mise à jour du document TRANS/WP.11/2003/2.

c) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'Article 6 de l'ATP

Le Groupe de travail sera saisi de toute information soumise par les Parties Contractantes en vertu de l'Article 6 de l'ATP.

6. AMENDEMENTS À L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP) QUI SONT ENTRÉS EN VIGUEUR

Le Groupe de travail sera informé des amendements à l'ATP qui sont entrés en vigueur depuis la dernière session.

Le Groupe de travail voudra noter que :

- Les projets d'amendements à l'appendice 4 de l'annexe 1 et ceux à l'annexe 3 de l'ATP, adoptés par le Groupe de travail lors de sa dernière session (TRANS/WP.11/206, par. 36 et 48, et annexes 2 et 3) ont été circulés par le dépositaire (voir C.N.228.2003.TREATIES-2).

7. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS A L'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX A UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

a) Articles 3 et 5 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner la proposition soumise par l'Espagne (TRANS/WP.11/2003/4).

b) Article 18 de l'ATP

Le Groupe de travail voudra noter que la proposition soumise par l'Italie a été rejetée (TRANS/WP.11/2002/13).

c) Annexe 1 de l'ATP

-Paragraphe 6, Appendice 1, Annexe 1

Le Groupe de travail voudra examiner la proposition soumise par l'Espagne (TRANS/WP.11/2003/4).

-Appendice 2, Annexe 1

Le Groupe de travail voudra examiner la proposition soumise par l'Allemagne (TRANS/WP.11/2003/6).

-Classe G

Il a été demandé au représentant de l'Allemagne de fournir pour la présente session les arguments qui justifient l'introduction d'une nouvelle classe G (TRANS/WP.11/2002/17).

d) Appendice 1 à l'Annexe 2 de l'ATP

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour pour avoir des informations sur l'application de la norme EN 12830 (TRANS/WP.11/2006, par. 43-46).

8. PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES VÉHICULES À COMPARTIMENTS ET TEMPÉRATURES MULTIPLES

Il a été convenu qu'un groupe informel de rédaction composé de l'Allemagne, de la France et de Transfrigoroute International devra rédiger la proposition concernant les procédures d'agrément des véhicules à compartiment et températures multiples (TRANS/WP.11/2006, par. 56).

9. RÉVISION DES ANNEXES DE L'ATP

Le Groupe de travail voudra examiner une nouvelle version de l'annexe 1 révisée (TRANS/WP.11/2003/9) basée sur le document TRANS/WP.11/2002/12 examiné par le Groupe de travail lors de sa dernière session.

10. MANUEL ATP

Le Groupe voudra examiner un projet de Manuel ATP préparé par le secrétariat (TRANS/WP.11/2003/11) sur la base du document TRANS/WP.11/2002/11 examiné lors de la dernière session (TRANS/WP.11/2006, par. 61-68).

11. FACILITATION DU TRANSPORT INTERNATIONAL DES DENRÉES
PÉRISSABLES

Le Groupe de travail sera informé des décisions du Comité d'administration de la "Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières", relatives au projet d'annexe pour la facilitation du transport international des denrées périssables.

12. PORTÉE DE L'ATP

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de sa présente session.

13. CAISSES VENDUES EN KIT

Le Groupe de travail voudra examiner une proposition du CLCCR relative aux caisses vendues en kit (TRANS/WP.11/2003/7).

14. FLUIDES FRIGORIGÈNES ET AGENTS D'EXPANSION

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de la présente session.

15. PROCESSUS D'INTÉGRATION EN EUROPE ET LEURS ÉVENTUELLES
INCIDENCES SUR L'APPLICATION DE L'ATP ENTRE LES PARTIES À L'ACCORD

Le Groupe de travail a décidé de garder cette question à l'ordre du jour de sa présente session.

16. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail voudra examiner une proposition du CLCCR (TRANS/WP.11/2003/8).

17. PROGRAMME DE TRAVAIL 2004-2008

Le Groupe de travail voudra examiner son projet de programme de travail préparé par le secrétariat (TRANS/WP.11/2003/10).

Date de la prochaine session

La date de la soixantième session du Groupe de travail a été provisoirement fixée du 2 au 5 novembre 2004.

18. ADOPTION DU RAPPORT

Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa cinquante-neuvième session sur la base d'un projet rédigé par le secrétariat.
